

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—
4^e SÉRIE. — TOME III.

v. 21-22
1865-66



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1865

MONNAIES

DE

CORTEMIGLIA ET DE PONZONE.

PLANCHE XV, n^{os} 4 à 5.

I

CORTEMIGLIA.

Parmi les monnaies du moyen âge qui ont le plus vainement exercé la sagacité des numismates italiens, il en est une aussi remarquable par la beauté de son type que par l'étendue inusitée des légendes; je veux parler du célèbre *gros d'argent*, d'Odon II del Carretto, frappé à Cortemiglia (1).

Cette monnaie porte d'un côté, en deux lignes concentriques :

✠ : MONETA : ODonI : MARCHIONIS : D^o CARETO ·
CVRTISMILIA, mots dont le sens est clair et ne demande pas d'interprétation.

L'autre face contient, au centre, les trois lettres : P · ⊖ · X ·, entourées des mots : FAXES · IP^oIAL^oA, et en seconde

(1) Le lecteur pourra consulter, à l'égard de cette localité, l'article que M. le chevalier D. Promis lui a consacré dans son ouvrage intitulé : *Monete del Piemonte inedite o rare* Turin, 1852, in-4^o, p. 14.

ligne circulaire : MONETE · Q^o · HĀC · MAC^oH ·
FORMĀ : C^oC^oSSIT : ODONI :

Pl. XV, n^o 4.

Les explications données jusqu'à présent pour cette dernière partie de la pièce n'en ont pas éclairci le sens.

Gazzera, qui le premier a publié cette rarissime monnaie (*Atti dell' Accademia reale delle scienze di Torino*, t. XXXVII, p. 99), confesse, après un long essai, que la légende reste énigmatique pour lui et rejette les tentatives non moins infructueuses des divers savants qu'il avait consultés.

Plus tard, l'érudit San Quintino (*Discorsi sopra Argomenti spettanti a monete coniate in Italia, nei secoli xiv e xvii*, pl. II, n^o 4), propose une nouvelle explication, mais bien qu'il ait, cette fois, à peu près correctement lu la légende, il n'apporte que de nouvelles obscurités dans la question et dès lors le fameux *gros* ou *tournois* de Cortemiglia est déclaré indéchiffrable (1).

Je ne sais par quelle bizarre préoccupation les auteurs précédemment indiqués, si recommandables par leur savoir et par leur habitude des monuments numismatiques, ont pu méconnaître la légende de ce *gros*. Il est aisé de voir au premier coup d'œil que la monnaie de Cortemiglia cherche à reproduire l'aspect du célèbre *tournois* d'Asti, à la légende : ASTE · NITET · MUNDO · SANCTO · CVSTODE · SECUNDO. (Promis, *Zecca d'Asti*, p. 22.) Dans l'une et l'autre pièce on trouve une longue phrase exprimée en

(1) Promis, *Zecca d'Asti*, p. 10.

vers léonins, et pour compléter la ressemblance, la désinence PEX (que jusqu'ici l'on a prise pour un mot latin inconnu ou pour des initiales non moins indéterminées), placée au milieu du *gros* de Cortemiglia, simule très-bien le mot REX de la monnaie d'Asti.

Partant de là, il ne sera pas difficile de libeller la légende qui nous occupe, et, tout d'abord, de trouver ce substantif, ce sujet de la phrase que l'illustre San Quintino ne pouvait découvrir et que pourtant son intelligence pénétrante lui faisait entrevoir dans les trois lettres P. E. X. qui occupent le milieu de la pièce. Remédiant à une légère omission de ponctuation après le mot IP⁹IAL⁹, je lirai :

FAXES · IP⁹IAL · A · P · E · X · MONETE · Q · HĀC · MA'CH⁹ · FORMĀ · C⁹CESSIT · ODoni c'est-à-dire : *Faxes, imperialis apex, monetae que hanc marchioni formam concessit Odoni.*

Le Glossaire de Du Cange explique le mot *faxes* ou *fascis* par la phrase suivante : « Apud scriptores medii aevi pro « suprema potestas usurpatur, » et dit ailleurs que « faxis » se trouve employé pour « fascis... in quâdam epistolâ ducis « Januensium, ann. 1558. »

Cette dernière citation est doublement précieuse, car on remarquera qu'elle est empruntée à la langue officielle d'un pays peu distant de Cortemiglia et que sa date est presque contemporaine de notre monnaie.

Le même glossaire est aussi explicite à l'égard du mot *apex*.

« *Apex, decretum imperatorium. Saepe occurrunt, apex, « apices pro instrumentis, diplomatibus, epistolis, etc. »*
Quant à l'expression *forma* qui seule reste à expliquer,

je ne puis croire qu'il soit possible de la traduire par forme ou figure, ce qui impliquerait que l'empereur a spécifié dans sa concession monétaire que la monnaie serait fabriquée à un type déterminé et que ce type serait celui de la république d'Asti.

Cela est doublement impossible, l'usage n'était pas de prescrire d'une manière absolue le type futur de la monnaie concédée et aucun pouvoir régulier, à plus forte raison le pouvoir impérial, n'a jamais accordé le droit de contrefaire la monnaie d'autrui.

Il me paraît plus vraisemblable que *forma monetae* doit se prendre dans le sens de *formatio*, fabrication ou création, et, par extension, signifier ici le droit même de battre monnaie.

La légende du *gros* de Cortemiglia se traduirait donc ainsi :

« Un décret impérial a accordé au marquis Odon le pouvoir souverain et le droit de battre cette monnaie. »

En face d'une affirmation aussi positive, et en admettant, à la rigueur, que l'empereur anonyme indiqué par la monnaie elle-même ait concédé à Odon II del Carretto, soit cette *forme* de monnaie, ou plutôt, comme je le pense, l'autorisation de fabriquer une monnaie quelconque, il faut renoncer à la théorie de G. di San Quintino qui n'admettait pas la possibilité d'une concession impériale en faveur d'Odon, et préférerait l'attribuer à la commune d'Asti, dont les seigneurs de Cortemiglia étaient feudataires depuis la vente de leurs possessions en 1209 (1).

(1) MORIUNDUS, *Monumenta Aquensia*, t. I, p. 153. *Venditio plurimum locorum a Marchione Ottone de Carreto Astensi reipublicae.*

Feudataires de l'empereur, aussi bien que de la république d'Asti, les del Carretto s'engagèrent, dans l'acte dressé pour cette vente, à tout ce qu'un vassal doit à son seigneur *salvá D. Imperatoris fidelitate*. Il se peut que, placés sous cette double obéissance, ils aient profité des troubles si fréquents alors pour ressaisir une sorte d'indépendance et modifier peut-être les effets de la vente de 1209.

On le croirait volontiers en parcourant un autre instrument daté de 1513 (1) (ou plutôt de 1510) intitulé : *Consignatio castrorum, ac villarum, quae Oddonus M. de Carretto, et Manfredinus filius in beneficium acceperunt a communi Astensi*. Cortemiglia ne figure pas dans ce long dénombrement; il faut donc admettre que les del Carretto en avaient recouvré l'entière propriété. Cela est plus que probable, car nous savons qu'ils vendirent intégralement ce marquisat en 1522 à Manfred IV, marquis de Saluces (2), et dès lors les objections soulevées par les divers savants qui ont tenté l'interprétation du *gros* de Cortemiglia tomberaient d'elles-mêmes!

Cette remarquable monnaie, qui fait aujourd'hui partie de ma collection, a précédemment appartenu à M. Giuseppe Giordani, de Parme. On peut voir par la comparaison avec l'exemplaire publié jadis par C. Gazzera et reproduit par San Quintino, une légère différence dans la légende de l'avvers où on lit ODONI au lieu de ODONIS.

(1) MORIUNDUS, *Monumenta Aquensia*, t. II, p. 453.

(2) GAZZERA, *Discorsi intorno alle Zecche.... dei Marchesi di Ceva, d'Incisa e del Carretto*. Turin, 1832.

Cette variante est peut-être l'œuvre involontaire du graveur de la monnaie, peut-être en est-il autrement, car on connaît déjà sur les monnaies d'Odon II del Carretto les deux formes ODO et ODOVVS, sans parler des autres leçons que nous fournissent les *Monumenta Aquensia*, ODDO, ODDONVS, OTTO, etc. (MORIUNDUS, t. II, pp. 454 et 705.)

On ne connaît jusqu'ici que quatre monnaies frappées à Cortemiglia, deux d'entre elles appartiennent à Odon ; le *gros tournois* dont je viens de parler, et une petite monnaie, le *danaro piccolo imperiale* ou *mezzano*, publié par C. GAZZERA, *loc. cit.*, p. 95.

La troisième est un *tirolino* de Manfred ou Manfredino, fils d'Odon. On en doit la connaissance au comte Giovanelli, qui publia cette monnaie dans un recueil allemand, en 1832.

La quatrième enfin, mise en lumière par San Quintino, et qui porte aussi le nom de Manfred II, est un *danaro piccolo* semblable à celui de son prédécesseur.

En présence d'une série aussi restreinte de ces rarissimes monnaies, on me saura gré d'en présenter une autre complètement inédite et qui a de plus le mérite d'offrir un type différent.

✠ S · MICHAEL · ODOV · M(AR)C(10). Odon de Cortemiglia recevant un étendard des mains de saint Michel.

Rev. IC-XC au dessus du Christ assis.

Arg. Ma collection.

Pl. XV, n° 2.

Cette pièce est calquée sur le *grosso* ou *matapan* vénitien ; or toutes les monnaies de Cortemiglia connues

jusqu'ici étant des imitations, on peut dire d'une manière générale que cet atelier se livrait exclusivement à ce genre d'industrie. Je tirerai même de là la meilleure réponse que l'on puisse faire à l'hypothèse de San Quintino et autres, c'est que les del Carretto, séduits comme tant d'autres, par l'appât d'un certain lucre, ont ouvertement méconnu leurs devoirs de vassaux, tant envers l'empereur qu'à l'égard de la république d'Asti; ils les ont ouvertement bravés l'un et l'autre dans l'exercice d'un droit important et toujours gardé avec un soin jaloux. Les del Carretto, en un mot, feudataires de l'empire et d'Asti, ont eu la hardiesse de contrefaire le *gros astésan* aussi bien que le *danaro piccolo* impérial.

A cette tentative coupable, l'empereur Henri VII répondit, en 1510, par un décret qui frappait les monnaies de Cortemiglia. (Je donnerai plus loin ce texte à l'occasion d'une autre monnaie également inédite.) Il est à croire qu'Asti en fit autant et que les deux parties lésées se bornèrent pour le moment à cette manifestation de leurs droits et de leur mécontentement.

Cette copie du *grosso* de Venise est d'un titre assez médiocre et offre tous les caractères ordinaires de ces contrefaçons qui avaient pour mobile unique de faire accepter des espèces de bas aloi pour métal à bon titre, au moyen d'une ressemblance complète avec les monnaies les plus recherchées dans les transactions commerciales.

Le nom de saint Michel qui figure sur le matapan d'Odon, m'avait d'abord engagé à attribuer cette pièce à un autre marquis de la même famille nommé aussi Odon, qui fut la souche des marquis de Saint-Michel, Battifollo et Castellino, et qui mourut vers 1514, mais rien

ne m'indique que cette branche ait exercé le droit monétaire dans ses petits États.

Je crois d'ailleurs pouvoir expliquer la présence du nom de Saint-Michel sur notre *gros*, en disant qu'il existait, à Cortemiglia, une église érigée sous le vocable de ce saint, et qu'elle était d'une certaine importance, si l'on se réfère au document cité par Moriondo, en date du 16 octobre 1291 (1). Nous y voyons Odon et Manfred del Carretto faisant une convention avec la commune de Cortemiglia, dans l'église de Saint-Michel de cette ville.

Je ne puis clore cette étude sur les monnaies des del Carretto à Cortemiglia, sans parler d'une pièce d'or qui me paraît avoir des rapports possibles avec cette localité.

Il s'agit du florin très-connu fabriqué au type ordinaire florentin, mais qui porte, au lieu de FLORENTIA, la légende : † FLOR. EX C_h T.

Or. Ma collection.

Pl. XV, n° 5.

Quelques auteurs ont voulu lire FLOR(enus) EX C_omitatu) h_h T(nnoniae), d'autres ont vu FLOR(enus) EX C_h T(ameraco), et attribuent la pièce à Cambrai.

M. Rénier Chalon, dans son beau traité sur les monnaies du Hainaut (2), se contente de rapporter ces deux hypothèses sans oser retenir la pièce pour sa monographie.

Plus récemment, mon excellent et savant ami, M. Ch. Robert, dans son livre sur les monnaies de Cambrai, rejette également notre florin, et se garde de le revendiquer

(1) *Monumenta Aquensia*, t. II, p. 705.

(2) 4^e supplément, 1852, in-4°, p. xxiii.

pour cette dernière ville. La question reste, comme auparavant, sans solution, et il est loisible à chacun de proposer une attribution nouvelle et préférable aux deux précédentes.

A mon avis, FLOR. EX. CHA peut très-bien se lire FLOR(enus)EX. CHA(reto) ou mieux EX. CHA(rretis). Nous avons de fréquents exemples du nom del Carretto ainsi orthographié ; nous le trouvons avec cette forme sur les monnaies d'Odon de Cortemiglia (Gazzera, *loc. cit.*, p. 95), et sur celles de Manfred de Charreto (Promis, *Mon. del Piemonte inedite o rare*, p. 14, à l'article Cortemiglia).

De plus nous savons par le même Gazzera (*ibid.*, p. 105) et d'après le chroniqueur Jacopo de Mori, qu'un atelier du marquis del Carretto fabriqua, en 1255, et à la demande de certains marchands *monetam novam... quam appellabant Carrettini*.

Assurément ce renseignement est bien incomplet, il nous apprend seulement que les del Carretto fabriquaient de la monnaie, en 1255, à leur nom. L'atelier n'est pas indiqué, non plus que la forme ou valeur de la monnaie en question, mais il n'est pas trop téméraire d'admettre que Cortemiglia, par exemple, fabriquant cinquante ans plus tard des contrefaçons du gros d'Asti, du *matapan* de Venise, du *danaro* impérial, du *tirallino* de Tyrol, etc., a pu, en 1255, imiter le florin d'or de Florence.

Le nom de *Carrettinus* s'appliquerait d'ailleurs assez bien à une monnaie qui ne porte pas de nom d'atelier et mentionne seulement, si je ne me trompe, le nom *Chareto*.

A ces diverses raisons il faut ajouter, et cette indication a bien sa valeur, que tous les exemplaires du florin à la

légende $\text{EX} \cdot \text{CH}\bar{\text{T}}$ actuellement en ma possession, ont été acquis en Italie par moi-même. Ils sont au nombre de sept dont quatre en cuivre simplement recouvert d'une mince pellicule d'or.

Deux exemplaires ont été trouvés à Nice, deux à Savone, et les trois autres m'ont été vendus à Gènes. Un de ces derniers provenait avec certitude d'une localité très-voisine.

J'ignore si cette monnaie se rencontre avec la même fréquence dans les divers pays auxquels on a voulu jusqu'ici l'attribuer, mais cette présence dans des endroits peu éloignés des anciennes possessions du marquis del Carretto m'a paru un fait sinon probant du moins intéressant à constater.

Et j'y songe encore, les deux exemplaires de Nice accompagnaient le matapan inédit d'Odon II de Cortemiglia que je publie aujourd'hui vers le milieu de cette étude.

Dans la même trouvaille se trouvaient plusieurs autres matapans ou gros imités de ceux de Venise; la plupart ont jusqu'à présent défié mes efforts d'interprétation, mais l'un d'eux, qui émane aussi de la famille del Carretto, trouvera sa place dans les lignes qui suivent.

Je ne sais si le lecteur accordera à tous ces rapprochements une valeur un peu sérieuse; mais puisque le florin à la légende $\text{EX} \cdot \text{CH}\bar{\text{T}}$ est répudié par ceux qui auraient dû avoir le plus d'entraînement à l'accepter, j'ai voulu essayer d'une nouvelle attribution, sans toutefois l'affirmer avec une entière certitude.

En somme, n'est-il pas plus vraisemblable de donner cette monnaie, contrefaçon évidente et dont le titre varie en général de zéro à une très-faible valeur, à un atelier

imperceptible et connu pour sa fraude habituelle comme celui de Cortemiglia, plutôt qu'au Hainaut ou à Cambrai, qui tous deux furent le siège d'une fabrication sérieuse, normale et importante?

Pour en finir avec cette pièce énigmatique, je rappellerai qu'elle se trouve mentionnée dans un ancien manuscrit, dit de l'évêque de Chartres, sous le titre de : *Florin d'or de Cambrai au col d'aigle sur la main saint Jehan.*

D'après la date même de ce manuscrit (1), le florin $\Theta X \cdot \text{C}h\pi$ est bien du XIV^e siècle, ce qui serait d'accord avec mon attribution.

M. de Lombardy, à qui l'auteur des monnaies du Hainaut a dû la connaissance du manuscrit de l'évêque de Chartres, insiste sur la créance qui lui doit être accordée, par cela qu'il a, dit-il, vérifié avec soin les points secrets indiqués pour les monnaies françaises ainsi que les diverses *empirances* ou *tares*. Je ne contesterai pas la chose pour ce qui regarde les monnaies françaises, mais quant aux attributions de localités, le manuscrit en question fourmille d'erreurs, et M. Renier Chalon, à qui j'emprunte la plupart de ces détails, en a relevé quelques-unes. Il faut donc accepter ces attributions avec beaucoup de réserve et se dire que presque tous les tarifs, décrets et ordonnances monétaires qui continuèrent à paraître pendant les trois siècles suivants s'attachaient plus au titre des monnaies qu'à leur désignation géographique.

(1) Extrait d'un vieil registre en parchemin couvert de velours jaulne et escript il y a plus de deux cents ans, estant à présent, en la Bibliothèque du Roy..... acheté en cette présente année 1622.

II

PONZONE.

La famille des marquis del Carretto, indépendamment des maîtres de Cortemiglia, comptait plusieurs autres branches. L'histoire nous a transmis le nom des marquis del Carretto de Monbaldone, de Torre d'Ussone, de Spigno, de Novello, de Ponzone, etc.

Chacune de ces seigneuries a pu, comme Cortemiglia, fabriquer de la monnaie, mais nous n'en avons jusqu'ici de preuves que pour une seule, celle de Ponzone. On sait fort peu de choses à cet égard, et la monnaie de cette localité, inconnue en nature, ne se trouve mentionnée que dans le décret de l'empereur Henri VII, en date de 1310, en ces termes :

« Quod a modo nullus..... qui de cetero audiat nec
« presumat dare nec recipere nec portare imperiales factos
« in Clivassio, in Iporeya, in Incixa et in Ponzono, in
« Curtemilia nec nullum Marchexanum Tyralinum, Rus-
« sinum factos in dietis monetis..... »

Cette précieuse ordonnance qui ne parle (pour les del Carretto) que de Cortemiglia et Ponzone semble indiquer par là que jusqu'à 1310, au moins, les autres branches n'avaient pas émis de monnaie. Elle mentionne les pièces dites *impériales* et les *tyralini* et ne parle pas du *grosso tornese* que j'ai décrit plus haut. Cela veut-il dire que cette magnifique pièce n'était pas encore émise et qu'elle ne le fut que de 1310 à 1314, époque de la mort du marquis Odon, ou bien l'empereur, ne s'occupant que des con-

tréfaçons préjudiciables à l'empire, poursuivait-il seulement celles des *impériaies* et des *tyralini*, laissant de côté les autres falsifications, celles d'Asti, par exemple, ou de Venise ?

Je l'ignore et je me contenterai de voir le décret impérial constater l'existence de l'atelier de Ponzone en 1510. Les espèces de monnaies dénommées ici ne nous sont pas toutes parvenues, ou bien elles se cachent probablement sous le voile de quelque légende non expliquée. A défaut de ces inestimables monuments monétaires, je puis en produire un autre sur lequel l'ordonnance d'Henri VII est muette, pour l'une des deux raisons indiquées précédemment. C'est encore une imitation du *grosso* de Venise, la copie est complète à l'exception des légendes.

S · ΜΙCΗΛ(Ι) · Μ(ΑΡ)CΗ(ΙΟ) Ν · ΡΟΝCΟ(ΝΟ). Les trois lettres ΜCΗ sont perpendiculairement disposées comme celles du mot DVX sur les monnaies de Venise. Personnage debout et recevant des mains de saint Michel un étendard.

Rev. IC - XC. Le Christ assis, etc.

Arg. Ma collection.

Pl. XV, n° 3.

Les lettres ΜCΗ ne peuvent s'appliquer à aucun prénom d'un marquis de Ponzone, il faut, je crois, lire *Marchiones de Ponzono* et voir là l'indication d'une monnaie fabriquée en commun par tous les ayants droit du marquisat. Cette lecture me paraît incontestable, bien que précédemment M. le prince Alexandre Troubetzkoy, à qui cette monnaie a appartenu, ait voulu y voir le nom d'un grand-maitre de Rhodes.

Voici la mention de la pièce telle qu'elle existe au catalogue de vente de la collection A. Troubetzkoy. (Paris, décembre 1860.)

65. Pierre Corneillan, 1554-1555. Le grand-maitre recevant un étendard des mains d'un saint; entre les deux figures, M. G. II. Du côté du grand-maitre, F. PER. CO. Du côté du saint, S. MICHAEL.

Matapan d'argent inédit de Rhodes.

Je n'ai pas besoin de discuter cette attribution fondée sur une lecture inexacte. Indépendamment de mon exemplaire, j'en connais deux autres très-lisibles, le premier au *British Museum*, l'autre dans le médaillier de la ville de Genève, et si je reproduis ici l'erreur du catalogue A. Troubetzkoy, c'est uniquement pour empêcher qu'elle ne se propage et n'aille grossir indûment la série des grands-maitres de Rhodes.

Après avoir doté la numismatique italienne de cette précieuse monnaie qui comble l'importante lacune de l'atelier de Ponzone, je devrais peut-être m'arrêter, mais il est parmi les matapans trouvés et acquis par moi à Nice, une monnaie analogue à la précédente et dont la description ne saurait trouver une meilleure place qu'après le *grosso* de Ponzone.

✠ S · MARTIN · MATR · COMES. Mêmes types que pour le n° 5. Les lettres MATR sont placées perpendiculairement entre les deux personnages.

Rev. Semblable à la précédente monnaie.

Arg. Ma collection.

Pl. XV, n° 4.

Ce curieux *grosso*, entièrement fait à l'image de ceux de Montferrat sous Théodore I^{er} et Jean I^{er} (PROMIS, *Mon. dei Paleologi M. di Monferrato*, pl. I, n° 1), porte le nom de saint Martin comme patron. Ceci, avec l'aspect général de la pièce, indique clairement qu'elle a dû être fabriquée au commencement du xiv^e siècle. Trouvée, comme je l'ai dit précédemment, avec les matapans de Cortemiglia et de Ponzone dont la date est certaine, elle a dû circuler en même temps.

Il reste à trouver l'auteur de cette curieuse et unique monnaie. En raison du titre de COMES qui se lit en toutes lettres, les initiales MAR ne peuvent plus être que celles du nom du comte. Mais à quelle famille appartenait ce comte ?

Voici quelles ont été d'abord mes suppositions. Parmi les plus puissantes familles de l'Italie supérieure, il en est une qui, à l'époque où circulait le *grosso* qui nous occupe, occupait un rang important par ses nombreuses possessions territoriales ; je veux parler des comtes de San Martino de Canavèse. Ces seigneurs dont les terres avoisinaient le Montferrat ont pu trouver un avantage assuré dans la fabrication de ces matapans que la légende Sanctus Martinus rendait semblables à ceux de Théodore et de Jean I^{er} de Montferrat. Tantôt alliés de ces derniers princes, tantôt leurs ennemis, on voit en 1283 Guillaume de San Martino suivre à la guerre son homonyme Guillaume de Montferrat, puis, en 1355, Giovanni di San Martino, au nom de tous les membres de sa puissante famille, se liguer avec le prince d'Achaïe contre ces mêmes marquis de Montferrat.

De nombreuses illustrations sortirent des diverses

branches de la famille des comtes de San Martino, Valperga et Castellamonte; nous n'aurons garde d'oublier, entre autres, Martin, comte de San Martino, qualifié général des Guelfes, en 1320.

Peut-être ce Martin est-il l'auteur de notre *grosso* ?

J'en étais-là de mes hypothèses quand mon savant ami, M. le chevalier D. Promis, m'a arrêté en me disant qu'il ne pensait pas que les San Martino eussent jamais frappé monnaie. L'arrêt était rude, sera-t-il sans appel ?

En attendant j'ai fait connaître la pièce. C'est, j'en suis convaincu, une nouvelle et bonne acquisition pour l'Italie, car si les San Martino n'ont véritablement pas qualité pour la revendiquer, il se trouvera, je le crois, une autre famille du même pays à qui on pourra l'attribuer, et cette fois avec certitude.

Il existe, à ma connaissance, une variété de cette monnaie. Elle consiste dans la forme *chomes* au lieu de *comes*, et se trouve à Berlin dans la remarquable collection de M. Dannenberg.

Dans ce qui précède il se trouvera peut-être quelques propositions qui n'auront pas l'assentiment de tous. Je crois pourtant être dans le vrai, mais si d'aventure il en était autrement, je me féliciterais encore d'avoir attiré l'attention des numismates sur les intéressantes monnaies que je viens de décrire et d'avoir ainsi provoqué la lumière.

A. MOREL FATIO.

